



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 42585

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur le crédit à la consommation et plus précisément sur la pratique des crédits *revolving*. Force est de constater que le crédit est un atout économique et financier pour les consommateurs et la croissance, mais que l'orientation exclusive vers le crédit *revolving* est source de malendettement, voire de surendettement. Les distributeurs de crédit orientent trop souvent les consommateurs vers le crédit *revolving* alors même que le crédit personnel serait plus adapté. Plus grave encore, les lieux de ventes équipent le consommateur d'une réserve d'argent *via* les cartes de magasin. Or 80 % des dossiers de surendettement comprennent un crédit *revolving* avec la pratique de taux d'intérêt prohibitifs. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à une situation somme toute préoccupante.

Texte de la réponse

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a reçu des parlementaires le 11 décembre 2008 pour lancer le travail de concertation sur une réforme du crédit à la consommation. Le Gouvernement présentera un projet de loi d'ici à la fin du premier trimestre 2009. Cette réforme, qui portera notamment sur le crédit renouvelable, aura pour objectif de développer le crédit responsable. Elle visera notamment à renforcer la responsabilité des acteurs - prêteurs et emprunteurs - en instaurant un devoir d'explication et l'obligation d'évaluer la solvabilité de l'emprunteur, à mettre un terme aux pratiques trop agressives en matière de publicité, à promouvoir une distribution responsable des crédits sur le lieu de vente et des offres de rachat de crédit, à améliorer la prévention et le traitement du surendettement.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42585

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1714

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2885